

Formation

Mener les négociations périodiques obligatoires

Les négociations annuelles obligatoires sont un rendez-vous traditionnel entre l'employeur et les syndicats. En effet, en principe tous les ans, les entreprises dotées d'un délégué syndical sont tenues d'entrer en négociation sur différents thèmes.

Objectifs

Identifier les règles et les enjeux des négociations annuelles obligatoires, optimiser l'agenda social, identifier les thèmes sur lesquels doivent/peuvent porter les négociations annuelles obligatoires, construire l'accord, formaliser l'accord ou le désaccord avec les partenaires sociaux

Publics

Cette formation s'adresse aux chefs d'entreprises ou d'établissements, aux DRH, RRH, aux collaborateurs RH ou paie, aux gestionnaires du personnel.

Prérequis : connaissances de base de la législation sociale

Prochaine session

Inter-entreprises : Consultez notre planning des formations !

Intra : nous consulter

Durée

½ journée (3,5 heures)

Si vous aviez besoin d'aménagements spécifiques pour accéder à cette formation, merci de nous en avertir afin que nous prenions les mesures nécessaires.

Méthodes pédagogiques

Etude approfondie des textes et de la jurisprudence, échanges de pratiques, remise d'un support pédagogique

Modalités d'évaluation

Quizz/mise en situation

Programme

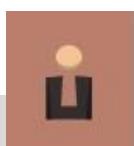
- ① Les interlocuteurs de la négociation obligatoire
- ② Les thèmes de la négociation périodique obligatoire et leur périodicité
- ③ Adapter le contenu et la récurrence des négociations obligatoires
- ④ Conduite et issues de la négociation obligatoire (accord, désaccord)

Tarifs

400 € Hors Taxes

Inscriptions

Cette formation vous intéresse ? Ecrivez nous à cabinet@carabin-stierlen-avocats.fr ou appelez nous au 02 99 68 95 96.



CARABIN - STIERLEN
Avocats Barreau de Rennes



02 99 68 95 96



www.carabin-stierlen-avocats.fr



Suivez-nous !